http://www.pierrealainmillet.fr/A-quoi-sert-un-conseil-municipal-2545



A quoi sert un conseil municipal ?

- DHD -

Date de mise en ligne : mercredi 16 mars 2016

Date de parution : 16 mars 2016

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Encore une fois, Madame Groleas, élus de ce PS de droite qui est au gouvernement et dans l'opposition municipale de Vénissieux, a utilisé une délibération pour parler d'autre chose, et interpeller le président de la SACOVIV sur une question de gestion de la SACOVIV.

Elle sait pourtant que le point principal que les tutelles avaient reprochés à la ville dans l'audit de la SACOVIV était justement la confusion entre les rôles respectifs de la ville et de ses représentants, chargés des orientations et des objectifs que la ville actionnaire donne à sa société de logements, et la direction de la SACOVIV qui devait être pleinement responsable de sa gestion.

Je lui ai donc conseillé d'interroger la SACOVIV comme je le fais pour les locataires qui demandent au maire une mutation dans la SACOVIV, et pour la question qu'elle posait d'ailleurs, d'interroger tous les bailleursâ€¦

Car sa question était utile, et elle aurait pu la poser, non pas pour la SACOVIV, mais sur l'enjeu de l'isolation l'isolation énergétique des logements qui concerne tous les bailleurs et tous les propriétaires privés.

Car la loi oblige à mettre en place des compteurs individualisés de chauffage dans les immeubles collectifs [1]. Comment cela va-t-il se déployer à Vénissieux ? J'avais dpublié sur ce sujet un article interrogatif sur cette individualisation supposée « verte »

Et donc, la réponse n'est pas propre à la SACOVIV, même si la SACOVIV a justement une expérience qui n'a pas du tout été positive. L'individualisation du chauffage existe sur un site (Duclos) depuis plusieurs années et conduit à â€¦un surcoût pour les locataires ! La SACOVIV a d'ailleurs repris la gestion de ce système et j'ai annoncé dans une visite de site en décembre une concertation sur l'évolution de ce système.

Tout le monde sait d'ailleurs que c'est compliqué ce qui fait que la loi a justement prévu des cas ou l'obligation ne s'appliquera pas. En gros, sur les sites qui ont déja fait des travaux d'économies et qui consomment « peu », il n'y aura pas d'obligation, car on sait d'avance qu'elle risquerait de représenter un surcoutâ€¦

Mais tous les bailleurs savent que si un site consomme trop, l'urgence est de financer des travaux d'isolation, car de toutes façons sur un bâtiment mal isolé, il est difficile de réguler la température, donc l'individualisation va être très inéquitable,

Bref, c'est clairement une fausse bonne idée qui fait partie de cette « com verte » qui se construit loin du terrainâ€¦

Concrètement, les décrets d'applications fixent un seuil de 150kw/h en dessous duquel il n'y pas obligation (sans compter les sites avec chauffage au sol qui ne sont évidemment pas concernésâ€¦).

Or, c'est justement la valeur moyenne des sites raccordés au réseau de chaleur, et les sites qui sont au dessus sont souvent encours de travail avec le PIG Energie pour réduire leur consommationâ€¦

Donc, il y aura peu de sites ou cette technique se déploiera rapidement..

Revenons au conseil municipal. Sur un sujet qui aurait pu être un sujet de discussion citoyenne et politique utile, Madame Groleas a préféré tenté une polémique stérileâ€¦ ça éclaire les motivations de son groupeâ€¦ non pas l'intérêt des Vénissians, mais la recherche désespérée d'une expression d'opposition systématique, qui n'est que

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet

l'expression ressassée sans fin de leur défaite électoraleâ€¦

[1] qui peuvent être sur les radiateurs ou à l'entrée du logement

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet